



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2021**

Le quinze mars deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Angélique HRYNIUKA, Patrick LEBAILLIF, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL, Alexandre CHAPELON, Martine LEREBOURG, Christophe BLACQUE

**Etaient absents excusés** : Laurent LAROCHE.

Vincent COUTEAU a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 H 12 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**  
Date de convocation : 10 mars 2021

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2021.
- Vote du Compte Administratif Commune - **(délibération)**
- Vote du Compte de Gestion Commune - **(délibération)**
- Affectation du résultat - **(délibération)**
- Vote des taux de fiscalité directe locale - **(délibération)**
- Devis : réparation de la toiture de la salle des fêtes – **(délibération)**.
- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) – **(délibération)**.
- Remboursement acompte salle des fêtes – **(délibération)**.
- SE60 - Adhésion EPCI – **(délibération)**.

Débat sans délibération / Informations diverses

Elections : Commission de Contrôle

\*\*\*\*\*

- Approbation du procès-verbal du 17/02/2021 : approuvé à l'unanimité avec une rectification

**Arrivée de Christophe BLACQUE à 20 h 50**

- Vote du Compte Administratif Commune - (délibération 2021-04)

Sylvain LE CHATTON, Maire sorti pour le vote.

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2020.

Fonctionnement :

Total dépenses : 390 139,77 €

Total recettes : 467 586,67 €

Résultat de l'exercice : 77 446,90 €

Résultat antérieur : 625 635,15 €

Résultat de clôture : 703 082,05 €

Investissement :

Total dépenses : 33 042,44 €

Total recettes : 39 138,69 €

Résultat de l'exercice : 6 096,25 €

Résultat antérieur : 91 843,97 €

Résultat de clôture : 97 940,22 €

Fait et délibéré en séance les jour mois et an sus dits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. **La délibération a été votée à l'unanimité.**

- Vote du Compte de Gestion Commune - (délibération 2021-05)

Vu le Code des Communes et notamment les articles L221-27, L121 – à L241-6, R241-1 à R241-33, le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur Trésorier en poste à Chaumont en Vexin et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Maire précise que le Receveur a transmis le Compte de Gestion comme la Loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**La délibération a été votée à l'unanimité**

- Affectation du résultat - (délibération 2021-06)

Le Conseil Municipal décide de ne rien affecter en section d'investissement recette.

Le résultat sera affecté comme suit :

✓ 002 recette fonctionnement : 703 082,05 €

**Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.**

- Vote des taux de fiscalité directe locale - (délibération) : vote reporté au prochain conseil.

- Devis : réparation de la toiture de la salle des fêtes – (délibération) : vote reporté au prochain conseil.

- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) – (délibération 2021-07).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 23 février 2021, a délibéré à l'unanimité afin d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et a adopté les statuts joints en annexe de la présente délibération.  
En application de l'article L.5214-27 du C.G.C.T.,

Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à adhérer au SMTCO.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

DONNE son accord à la CCVT afin que celle-ci adhère au SMTCO (cf. statuts joints).

Le Maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Remboursement acompte salle des fêtes – (délibération 2021-08).

À la suite du confinement, les locataires n'ont pas pu utiliser la salle des fêtes et ont demandé le remboursement.

Le Conseil municipal accepte de procéder au remboursement de Mme VIGNERON Sonia (125 €)

***La délibération a été votée à l'unanimité.***

- SE60 - Adhésion EPCI – (délibération 2021-09).

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

à l'unanimité

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

- Informations diverses

1. Elections - **Commission de Contrôle** : Elle est nommée pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission de Contrôle est composée de 3 membres (1 conseiller municipal de la Commune, 1 conseiller de l'administration désigné par le Préfet et 1 délégué de l'administration désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Nathalie AUROUX s'est proposée pour être commissaire au titre de la commune. Le conseil municipal vote à l'unanimité et retient sa candidature.

2. Sylvain LE CHATTON informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un permis de construire.

**L'article L.422-7 du code de l'urbanisme** dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.

Sylvain LE CHATTON demande donc à l'assemblée de réfléchir pour le prochain conseil, à la désignation d'un conseiller municipal qui pourra délivrer le permis de construire ainsi que d'éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

3. **Haie de la salle des fêtes** : Axel INGWILLER soumet l'idée de tailler la haie différemment pour l'intégrer dans le paysage. Par exemple, faire une coupe de façon à avoir un volume plus large. Jérôme LEROY précise que cette dernière est coupée pour faciliter l'entretien. Nathalie AUROUX propose de mettre des arbres plus fournis et qui demandent peu d'entretien. Pour conclure, des conseils pour la modification seront demandés auprès d'un paysagiste.

4. **Le Vivray** : au niveau de la falaise avant le passage à niveau, un bloc de pierre se décroche, il y a des barbelés et des ronces, plus de panneau pour annoncer le danger. Un courrier sera fait pour avertir le propriétaire.

5. **Carrefour de Boubiers** : après le pont en direction du carrefour, au niveau du virage il y a une grosse flaque d'eau récurrente. Nous allons contacter Madame Sophie LEVESQUE, Maire de Boubiers et Conseillère Départementale de l'Oise pour lui demander de faire un drainage.

6. **Ecole côté bibliothèque** : L'école doit être mise aux normes. Des travaux vont être faits comme : une entrée PMR, remplacement des fenêtres, remplacement des robinets, remplacement du sol, etc...

Angélique HYRINUKA fera 3 demandes de devis. La somme sera prévue au budget 2021.

7. **Formation incendie obligatoire** : Martine LEREBOURG soumet l'idée de faire cette formation.



8. **City-Stade** : Virginie HERVOUET demande aux Elus ce qu'ils en pensent, continuer le projet ou l'arrêter. Tous sont d'accord pour faire ce projet. Virginie HERVOUET va demander les 3 devis. Elle rappelle les aides du Département, de l'Etat et de la Région. La somme sera prévue au budget 2021.
9. La commune a signé 2 conventions pour le **Pass-Permis**. Jérôme LEROY propose de rénover la peinture de l'abri-vélo côté gare, la peinture de la grille du cimetière, la peinture de la grille de l'école pour poser une canisse sur la grille afin d'obstruer la vue sur la cour de l'école (sur demande de l'Académie).
10. **Compteurs LINKY** : les compteurs EDF des bâtiments communaux vont être remplacés par les compteurs LINKY les : mardi 30 mars entre 8h et 16h, mercredi 31 mars et le jeudi 1<sup>er</sup> avril entre 13h et 16h.
11. **La Poste** : le contrat de Mélanie GAGNARD est jusqu'au 31 juillet 2021. Mélanie GAGNARD ne souhaite pas prolonger son contrat, un nouveau recrutement devra avoir lieu.
12. Le **prochain Conseil** aura lieu le mardi 6 avril 2021.



\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 54.**

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations :

- Vote du Compte Administratif Commune - **(délibération 2021-04)**.
- Vote du Compte de Gestion Commune - **(délibération 2021-05)**.
- Affectation du résultat - **(délibération 2021-06)**.
- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) – **(délibération 2021-07)**.
- Remboursement acompte salle des fêtes – **(délibération 2021-08)**.
- SE60 - Adhésion EPCI – **(délibération 2021-09)**.

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Vincent COUTEAU</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au registre suivent les signatures des membres :

Nathalie AUROUX	Patrick LEBAILLIF 
Fabienne MAHÉ	Vanessa YHUEL
Angélique HRYNIUKA	Jérôme LEROY 
Virginie HERVOUET	Alexandre CHAPELON
Martine LEREBOURG	Christophe BLACQUE
Axel INGWILLER	